



Utilisation de produits pour réalisation artistique et revente

Par **chouquette86**, le **27/04/2011** à **22:51**

Bonjour,
Je crée actuellement mon auto entreprise.
Je suis sur le point d'ouvrir un atelier dans lequel je restaurerai / customiserai des meubles et je créerai des objets de déco comme par exemple des tableaux.
Ces derniers sont réalisés à l'aide de pochoirs, de cartes (vœux ou postales) et de différentes fournitures (papiers, peintures etc...) achetés dans les magasins de bricolage et de loisirs créatifs.
Ai-je le droit de vendre mes œuvres réalisées à l'aide de ce matériel ?
Je vous remercie !!!

Par **mimi493**, le **27/04/2011** à **23:19**

oui, évidemment, pourquoi ne pourriez-vous pas ?

Par **chouquette86**, le **27/04/2011** à **23:36**

Pour des questions de copyright ou autre ...
Par ex : si j'utilisais une carte postale de Mickey (je dis ça au hasard) pour faire une partie de ma déco de tableau, la compagnie Disney serait-elle en droit de me faire des difficultés ?